

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le lundi 18 janvier à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Denis PRÉVOST, maire.
Etaient présents : M. Denis PRÉVOST, M. Sébastien SCAPPE, Mme Isabelle GRIGNON, M. Frédéric MAGNIER, Mme Chantal GUILLEMANT, M. Bruno CHRETIEN, Mme LAVOGIEZ Fanny, Mme Martine LELEU, Mme Amélie DERENTY, Mme Marie VANDENBERGUE, M. Daniel CLABAUT, Mme Sylvie LECOCQ, M. Yannick TOURNEUR

Absents non excusés: M. Sébastien LEU

Excusés : M. Ludovic BOULOGNE qui donne procuration à M. Frédéric MAGNIER

Secrétaire de séance : M. Yannick TOURNEUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Il est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR MODIFIÉ DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 août 2020 n°2020/13 approuvant le règlement intérieur de la garderie scolaire,
Considérant qu'il convient d'apporter quelques modifications au règlement intérieur de la garderie scolaire, dans l'intérêt des usagers et du respect des règles de sécurité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement intérieur de la garderie scolaire modifié,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le règlement intérieur modifié de la garderie scolaire tel qu'annexé à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur modifié de la garderie scolaire et tous les documents liés à cette affaire
- Dit que le présent règlement entrera en vigueur à compter du 19 janvier 2021 et sera adressé à chaque famille.

REMBOURSEMENT TICKETS CANTINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la famille Pollet demande le remboursement des tickets repas à la suite de la déscolarisation de leur enfant de l'école Saint-Exupéry pour des raisons personnelles. Elle possède à ce jour 79 tickets repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'accorder le remboursement des tickets cantine au prix du repas commune soit $79 \times 3,30 = 260,70$ euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Réponse au mail reçu en date du 15 janvier par Monsieur Sébastien SCAPPE, premier adjoint :

Avant de commencer, Monsieur le Maire informe le premier adjoint et les membres du conseil que la décision d'une sanction à un agent est du ressort du maire et non du conseil municipal. Ensuite il donne la parole à Madame Isabelle GRIGNON, adjointe afin

d'expliquer le déroulement de l'incident survenu le 14 décembre (élève sorti sans que les parents soient présents à la sortie d'école).

Après avoir entendu le résumé de madame Isabelle GRIGNON, monsieur le Maire reprend la parole et précise que la faute non intentionnelle peut être aussi bien du côté du professeur lors de la sortie des cours que des agents territoriaux d'animation.

Il informe par conséquent qu'un avertissement sera transmis aux agents territoriaux d'animation par lettre recommandée.

- Intervention de madame Sylvie LECOCQ pour une habitante située au 50 chemin des Croisettes : voir s'il est possible d'ajouter un éclairage devant chez elle

- Intervention de monsieur Yannick TOURNEUR sur le problème pour joindre la saur lors de l'incendie de l'habitation RD 943. Monsieur le maire posera la question des abstreintes de la Saur lors du bureau communautaire du 19 janvier.

- Monsieur le maire informe l'assemblée que l'abribus au square poidatz sera installé le 22 janvier

- Voir pour mettre les feux tricolores de la RD 943 en clignotant de 22h à 6h

- Modification de l'arrêté de délégation du premier adjoint

La séance est levée à 20h40.